

VOLVO TRUCK CORPORATION

CERTIFICAT DE CONFORMITE CE VEHICULES INCOMPLETS

Le soussigné, **Micael Lundberg, Homologation Manager**, certifie par la présente que le véhicule:

0.1. Marque (raison sociale du constructeur): Volvo
0.2. Type: VTR3R
Variante: U3FMA1
Version: G5HV3B61826xx8H2xUUU

0.2.1. Nom commercial: FM
0.2.2. Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule au stade antérieur (énumérer les renseignements correspondant à chaque stade): Sans objet

0.4. Catégorie de véhicule: N3G

0.5. Raison sociale et adresse du constructeur: Volvo Truck Corporation
SE-405 08 Gothenburg, Suède

0.5.1. Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s): Sans objet

0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires: A l'intérieur de l'une des portes, rivetées

Emplacement du numéro d'identification du véhicule: Sur le longeron droit, près de l'essieu

0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur: Sans objet

0.10. Numéro d'identification du véhicule: YV2XTY0G1LB310769

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception: e1*2007/46*1445*16

délivrée le: 2019-09-27

et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.



Gothenburg, Suède 2020-02-21

performances environnementales			
6.	Niveau sonore	90 dB(A) à 1350 min ⁻¹ 80 dB(A)	
7.	Niveau des émissions d'échappement:	Euro VI-D	
8.	Emissions d'échappement		
Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:		EU 595/2009*2018/932*D	
1.1. Procédure d'essai: ESC		Sans objet	
1.2. Procédure d'essai: WHSC (EURO VI)		CO: 12.30 mg/kWh THC: 3.89 mg/kWh NMHC: - mg/kWh NOx: 71.02 mg/kWh THC + NOx: - mg/kWh NH ₃ : 0.37 ppm Particules (masse): 2.14 mg/kWh Particules (nombre): 6.07E+10 #/kWh	
2.1. Procédure d'essai: ETC		Sans objet	
2.2. Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)		CO: 86.28 mg/kWh NOx: 179.32 mg/kWh NMHC: - mg/kWh THC: 5.81 mg/kWh CH ₄ : - mg/kWh NH ₃ : 0.40 ppm Particules (masse): 3.36 mg/kWh Particules (nombre): 8.25E+10 #/kWh	
8.1.	Valeur corrigée du coefficient d'absorption:	0.50 m ⁻¹	
9.1.	Code de hachage cryptographique du dossier d'enregistrements du constructeur établi conformément au modèle indiqué dans la partie I de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400:	-	
9.2.	Véhicule lourd à émission nulle tel que défini dans le règlement (UE) 2017/2400:	-	
9.3.	Véhicule professionnel tel que défini dans le règlement (UE) 2017/2400:	-	
9.4.	Code de hachage cryptographique du dossier d'information du client établi conformément au modèle indiqué dans la partie II de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400:	-	
9.5.	Émissions de CO2 spécifiques telles qu'indiquées au point 2.3 du dossier d'information du client établi conformément au modèle indiqué dans la partie II de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400:	-	
9.6.	Valeur de charge utile moyenne telle qu'indiquée au point 2.4 du dossier d'information du client établi conformément au modèle indiqué dans la partie II de l'annexe IV du règlement (UE) 2017/2400:	-	
ivers			
0.	Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses:	Non	
2.	Remarques:	- Information: Véhicule équipé d'un ralentisseur d'une masse de 120 kg	